

Juillet 2021

Les immatriculations mensuelles de véhicules neufs en Pays de la Loire

Juin 2021 : dans un marché déprimé, la mutation énergétique du parc se poursuit

En juin 2021, 15 682 véhicules routiers neufs ont été immatriculés dans les Pays de la Loire, en recul de 18 % par rapport à juin 2020. Cette baisse s'explique en partie par le niveau élevé des ventes de juin 2020, engendré par la réouverture des concessions automobiles après le premier confinement. Comparé à juin 2019 et à juin 2018, le repli des immatriculations est respectivement de 7 % et de 6 %. En cumul annuel, les achats de véhicules neufs ont augmenté de 13 % par rapport à la période de juillet 2019 à juin 2020 et sont restés stables (- 0,1 %) par rapport à la période de juillet 2018 à juin 2019.

Les ventes de voitures particulières et commerciales ont représenté 55 % des immatriculations du mois de juin. Elles n'ont pas retrouvé leur niveau d'avant-crise sanitaire, en baisse de 20 % par rapport à juin 2020 et de 11 % par rapport à juin 2019. Le doublement de la part des modèles hybrides et électriques (39,3 % en juin 2021 contre 20,5 % en juin 2020) est lié à l'anticipation de la baisse des aides de l'État.

Deuxième marché par le nombre de transactions, le segment des camionnettes a chuté de 30 % en juin. Sur un an, ses ventes se sont accrues de 20 %.

Immatriculations de véhicules neufs dans les Pays de la Loire – Juin 2021

	Loire- Atlantique	Maine- et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Voiture particulière et commerciale	3 315	1 805	577	1 172	1 834	8 703
Cyclomoteur	269	170	39	79	298	855
Motocycle	443	183	69	163	231	1 089
Voiturette	39	30	8	20	47	144
Remorque légère et caravane	243	138	79	139	126	725
VASP léger	315	148	85	91	180	819
Autobus et autocar	2	-	-	-	6	8
Camionnette (véhicule utilitaire léger)	816	422	105	192	431	1 966
Camion	32	33	7	40	30	142
Tracteur routier	62	44	24	15	36	181
Semi-remorque	28	48	37	23	47	183
Remorque lourde	9	6	1	1	5	22
VASP lourd	18	10	4	6	10	48
Tracteur agricole	112	90	67	73	102	444
Engin agricole (autre que tracteur)	63	82	60	65	83	353
Ensemble	5 766	3 209	1 162	2 079	3 466	15 682

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers (cf. définition des catégories de véhicules en dernière page)

Note au lecteur – Ce quatre pages, portant sur les immatriculations mensuelles départementales de véhicules neufs, est mis à jour aux alentours du 15 de chaque mois. Il exploite les données envoyées mensuellement par le service de la donnée et des études statistiques (SDES) aux directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

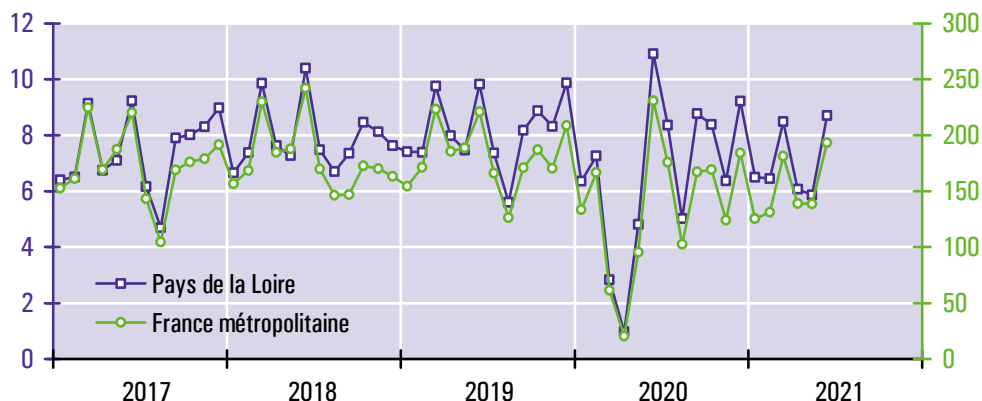
1 – Les immatriculations neuves de voitures particulières et commerciales

En juin 2020, 8 703 voitures particulières et commerciales neuves ont été immatriculées dans les Pays de la Loire, soit une baisse de 20,3 % par rapport à juin 2021, supérieure de quatre points à celle observée en France métropolitaine (-16,2 %). En cumul annuel, les ventes de voitures neuves ont augmenté de 8,4 % dans la région et de 5,4 % dans l'Hexagone.

Malgré l'allègement des mesures sanitaires et un calendrier comportant un jour ouvré de plus qu'en juin 2020, le marché automobile ligérien est demeuré en crise. Le recul des immatriculations s'explique principalement par les fortes ventes de juin 2020 dues à la réouverture des concessions et au renforcement des aides de l'État. D'une part, les constructeurs avaient bénéficié du rattrapage d'une partie des intentions d'achat de véhicules qui n'avaient pas pu être satisfaites pendant le premier confinement. D'autre part, de nouveaux clients s'étaient manifestés suite au plan gouvernemental en faveur des constructeurs français et des véhicules propres, mis en œuvre à la fin du mois de mai 2020.

En juin, la mutation énergétique du parc s'est accélérée sous l'effet de l'anticipation par les ménages de la baisse des aides de l'État intervenue le 1^{er} juillet. Le montant du bonus écologique accordé aux personnes physiques a été diminué de mille euros tandis que les véhicules diesel ne sont désormais plus éligibles à la prime à la conversion. En cumul annuel, les modèles hybrides et électriques ont rassemblé 29 % des ventes, soit seize points de plus qu'il y a douze mois. Sur le seul mois de juin, la part de ces motorisations faiblement émettrices de CO₂ a frôlé 40 %.

Immatriculations mensuelles de voitures particulières et commerciales neuves (en milliers de véhicules)



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Structure des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire

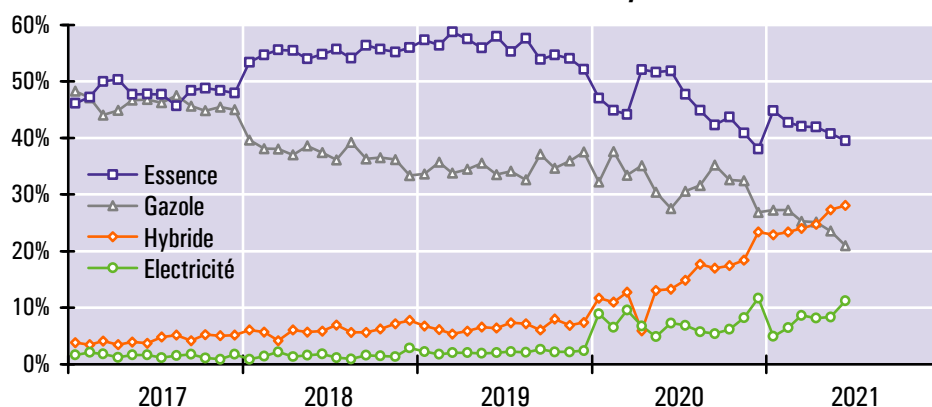
	Juin 2021			Juillet 2020 à juin 2021		
	Nombre	Structure	Évolution ¹	Nombre	Structure	Évolution ²
Loire-Atlantique (44)	3 315	38 %	- 24 %	34 468	39 %	+ 9 %
Maine-et-Loire (49)	1 805	21 %	- 12 %	17 740	20 %	+ 10 %
Mayenne (53)	577	7 %	- 25 %	5 681	6 %	+ 7 %
Sarthe (72)	1 172	13 %	- 24 %	13 047	15 %	+ 6 %
Vendée (85)	1 834	21 %	- 18 %	17 267	20 %	+ 7 %
Essence	3 441	40 %	- 39 %	37 368	42 %	- 12 %
Gazole	1 826	21 %	- 39 %	24 926	28 %	- 10 %
Hybride	2 446	28 %	+ 69 %	19 000	22 %	+ 154 %
Électricité	977	11 %	+ 23 %	6 884	8 %	+ 96 %
Autres motorisations	13	0 %	+ 1200 %	25	0 %	- 91 %
Personnes morales	4 493	52 %	+ 3 %	44 117	50 %	+ 11 %
Personnes physiques	4 210	48 %	- 36 %	44 086	50 %	+ 6 %
Ensemble	8 703	100 %	- 20 %	88 203	100 %	+ 8 %

¹ Évolution entre les immatriculations de juin 2021 et celles de juin 2020

² Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois et celles des mêmes mois un an auparavant

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

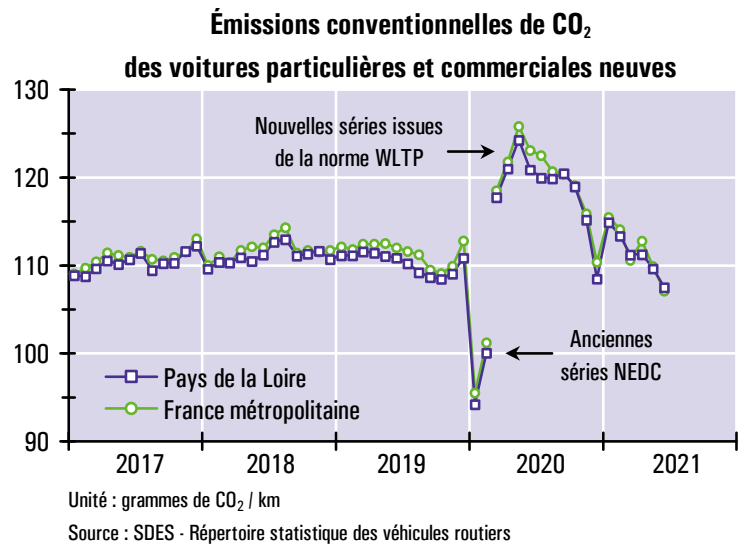
Structure selon la source d'énergie des immatriculations de voitures particulières et commerciales neuves dans les Pays de la Loire



Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Les émissions conventionnelles de CO₂ des voitures neuves sont désormais basées sur le cycle de mesure WLTP, plus proches des conditions réelles de circulation que l'ancienne norme NEDC. En juin 2021, elles se sont élevées en moyenne à 107,5 grammes par kilomètre dans les Pays de la Loire, soit une diminution de 11,1 % par rapport à juin 2020.

La baisse des émissions depuis un an provient de la forte hausse des immatriculations de modèles hybrides et électriques liée aux subventions à l'achat de l'État français et à la mise en œuvre d'exigences européennes de réduction des rejets de CO₂ des véhicules.



2 – Les immatriculations neuves des autres catégories de véhicules

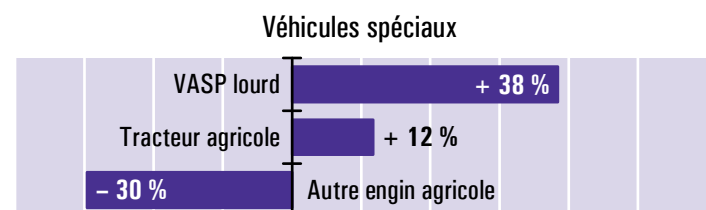
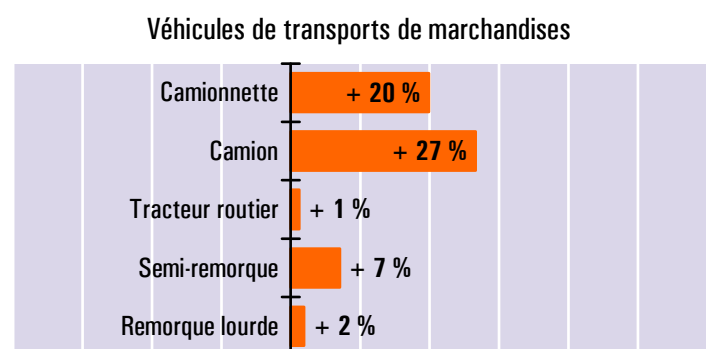
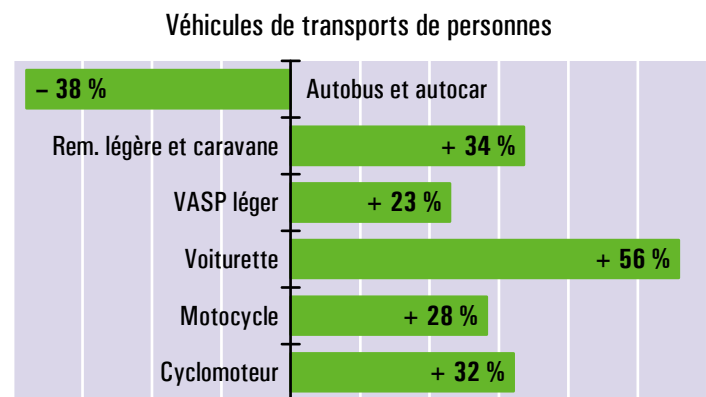
En dehors des voitures particulières et commerciales (VPC), les statistiques d'immatriculations distinguent quatorze genres de véhicules qui ont été regroupés ici en trois ensembles (cf. graphiques ci-contre).

Sur le marché des véhicules conçus pour le transport de personnes, les ventes de juin ont diminué de 9 % par rapport au même mois de 2020. C'est seulement la seconde baisse des treize derniers mois. En cumul annuel, cinq catégories de véhicules sur six sont en forte croissance. Les ventes d'autobus et d'autocars font exception (- 38 % sur un an).

Les immatriculations de véhicules destinés aux transports de marchandises ont chuté de 26 % par rapport à juin 2020. Paradoxalement, en cumul annuel, les cinq catégories de véhicules sont en croissance, ce qui n'était plus arrivé depuis deux ans. La progression des ventes est de 17 % par rapport à la période de juillet 2019 à juin 2020 et de 3 % par rapport à la période de juillet 2018 à juin 2019.

Le machinisme agricole a reculé de 8 % au cours des douze derniers mois. En juin, contrairement à la plupart des autres catégories de véhicules, il a progressé par rapport au même mois de 2020 (+ 1,4 %). L'agrofourniture n'avait pas enregistré de rebond des ventes en juin 2020 car elle avait fait partie des commerces autorisés à rester ouverts lors du premier confinement. Dans des volumes plus faibles, le segment des VASP lourds s'est accru de 38 % sur un an.

Évolution en année glissante * des immatriculations de véhicules neufs (hors VPC) dans les Pays de la Loire



* Évolution entre les immatriculations des douze derniers mois connus (juillet 2020 à juin 2021) et celles des mêmes mois un an auparavant (juillet 2019 à juin 2020)

Source : SDES - Répertoire statistique des véhicules routiers

Annexes

Pour en savoir plus

- Sur les immatriculations nationales de véhicules routiers : <http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/parc-et-immatriculations-des-vehicules-routiers>
- Sur le bonus écologique ainsi que sur les consommations d'énergie, les rejets de CO₂ et de polluants réglementés des véhicules neufs : <https://www.carlabelling.ademe.fr>

Le champ couvert par le RSVéRo (répertoire statistique des véhicules routiers)

Le RSVéRo est un dispositif du service de la donnée et des études statistiques (SDES) du ministère de la Transition écologique. Il recense les véhicules routiers immatriculés sur le territoire français à partir des informations provenant du système d'immatriculation des véhicules (SIV) et transmises par le ministère de l'Intérieur (agence nationale des titres sécurisés). Les données présentées ici ne comprennent pas les véhicules en transit temporaire (TT), importés en transit (IT), de l'administration civile ou militaire de l'État, immatriculés en W (prototypes en cours d'études ou d'essais techniques) ou en WW (certificats provisoires en attente de formalités). Elles incluent en revanche les véhicules dits de démonstration, immatriculés par les concessionnaires dans le cadre d'opérations de présentation et d'essai auprès de leur clientèle, qui représentent environ 10 % de l'ensemble des immatriculations neuves.

Les différentes catégories de véhicules du RSVéRo

Voiture particulière et commerciale

Véhicule routier automobile, autre qu'un deux-roues à moteur ou une voiturette, destiné au transport de voyageurs et conçu pour un nombre de places assises égal au maximum à neuf (y compris celle du conducteur).

Voiturette

Véhicules légers sans permis pour le transport de personnes (quadricycles de puissance n'excédant pas 6 kW et cyclomoteurs carrossés à trois roues).

Motocycle

Cette catégorie regroupe les tricycles à moteur, les quadricycles à moteur (autre que voiturette) et les motocyclettes.

Cyclomoteur (autre que voiturette)

Véhicule à moteur, muni de deux ou trois roues, de cylindrée inférieure à 50 cm³ et dont la vitesse ne peut excéder 45 km/h.

Remorque légère et caravane

Remorques dont le poids total autorisé en charge est compris entre 500 kg et 6 tonnes, pouvant être tractées avec un permis B pour celles pesant moins de 750 kg.

Remorque routière (ou remorque lourde)

Véhicule routier d'au moins six tonnes de poids total autorisé en charge conçu pour le transport de marchandises.

Véhicule automoteur spécialisé (VASP)

Véhicule à moteur destiné à des usages autres que le transport (engins de travaux publics, ambulances, véhicules de pompiers, bennes à ordures ménagères, fourgon funéraire, dépanneuse, ...). Les VASP légers (de moins de 3,5 tonnes) sont essentiellement constitués de camping-cars et d'utilitaires dérivés de voitures.

Autobus et autocar

Véhicules pour le transport en commun de personnes, d'au moins dix places assises, y compris le conducteur (les véhicules de moins de dix places sont classés parmi les voitures particulières et commerciales). Les autobus sont destinés principalement au transport urbain ; ils comportent des places assises et debout. Les autocars sont utilisés en transport collectif routier ou touristique, avec des places assises uniquement.

Camionnette (ou véhicule utilitaire léger)

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises¹, et dont le poids total autorisé en charge est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

Camion

Véhicule routier rigide automobile conçu exclusivement ou principalement pour le transport de marchandises, et dont le poids total autorisé en charge excède 3,5 tonnes.

Semi-remorque

Véhicule routier de transport de marchandises sans essieu avant, conçu de manière à ce qu'une partie du véhicule et une partie importante de son chargement reposent sur le tracteur routier.

Tracteur routier

Véhicule routier à moteur conçu exclusivement ou principalement pour le remorquage d'autres véhicules routiers non automobiles (essentiellement des semi-remorques).

Tracteur agricole

Véhicule automoteur, dont la vitesse ne peut excéder 40 km/h, conçu pour tirer ou actionner tout matériel normalement destiné à des travaux agricoles, ruraux ou forestiers.

Engin agricole (autre que tracteur)

Véhicule automoteur (moissonneuse-batteuse, machine à vendanger, ...) ou appareil remorqué (charrue, pulvérisateur, ...) attaché à une exploitation agricole, paysagiste ou forestière.

¹ Cette définition réglementaire est très éloignée de la réalité des faits. Dans la pratique, les VUL (véhicules utilitaires légers) utilisés en transport public de marchandises ne représentent que 1 % des camionnettes en circulation sur le territoire national. L'essentiel du parc de VUL est la propriété de particuliers, d'administrations ou d'entreprises sans rapport avec le transport (secteurs de la construction, du commerce, de la restauration, de l'agriculture, ...).

Les immatriculations de véhicules neufs en Pays de la Loire

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service connaissance des territoires et évaluation

5 rue Françoise Giroud
CS 16326
44263 Nantes Cedex 2
Tél. 02 72 74 73 00

Directrice de la publication :
Annick Bonneville

ISSN : 2109-0025
© DREAL 2021